



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°76-2018-22

PUBLIÉ LE 16 FÉVRIER 2018

# Sommaire

## Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-12-005 - Décision n° 2018-015 - Date d'effet 12-02-2018 - portant délégation de signature - (Madame Mathilde MAIRY) - (2 pages)	Page 4
76-2018-02-05-030 - Décision n° 2018-026 - Date d'effet 05-02-2018 - portant délégation de signature - (CHD - Madame le Docteur Céline MECHIN) - (2 pages)	Page 7
76-2018-02-05-031 - Décision n° 2018-029 - Date d'effet 05-02-2018 - portant délégation de signature - (Madame le Docteur Estelle HUET) - (2 pages)	Page 10
76-2018-02-05-032 - Décision n° 2018-040 - Date d'effet 05-02-2018 - portant délégation de signature - (CH de Eu - Madame le Docteur Céline MECHIN) - (2 pages)	Page 13
76-2018-02-05-033 - Décision n° 2018-041 - Date d'effet 05-02-2018 - portant délégation de signature - (Madame le Docteur Emilie POYCHICOT-COUSTAU) - (2 pages)	Page 16
76-2018-02-05-034 - Décision n° 2018-052 - Date d'effet 05-02-2018 - portant délégation de signature - (CHD - Madame le Docteur Emilie POYCHICOT-COUSTAU) - (2 pages)	Page 19
76-2018-02-12-004 - Décision n° 2018-055 - Date d'effet 12-02-2018 - portant délégation de signature - (Monsieur Hervé PAUMARD) - (2 pages)	Page 22
76-2018-02-12-003 - Décision n° 2018-056 - Date d'effet 12-02-2018 - portant délégation de signature - (Madame Valérie BLIEZ) - (2 pages)	Page 25
76-2018-02-09-008 - Décision n° 2018-059 portant délégation de signature (Mme Virginie POIRIER) - Date d'effet 09 02 2018 (2 pages)	Page 28
76-2018-02-12-006 - Décision n° 2018-061 - Date d'effet 12-02-2018 - portant délégation de signature - (Madame Valérie ROCHETTE) - (2 pages)	Page 31

## CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2018-02-05-029 - Décision 2018-36 portant délégation de signature de M Denis Renaud (2 pages)	Page 34
--	---------

## Direction de la Sécurité Sociale

76-2018-01-11-005 - Arrêté du 11 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (3 pages)	Page 37
76-2018-01-16-003 - Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de la Seine-Maritime au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie (3 pages)	Page 41
76-2018-01-09-006 - Arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie (3 pages)	Page 45
76-2018-01-09-007 - Arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie (3 pages)	Page 49

76-2018-02-13-006 - Arrêté modificatif n°1 du 13 février 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie (1 page)	Page 53
76-2018-01-17-008 - Arrêté modificatif n°1 du 17 janvier 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (1 page)	Page 55
76-2018-01-23-018 - Arrêté modificatif n°2 du 23 janvier 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime (1 page)	Page 57
<b>Direction départementale des finances publiques de la Somme</b>	
76-2018-02-08-008 - Subdélégation Domaines - GPP76 le 8 février 2018 (2 pages)	Page 59

Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-12-005

Décision n° 2018-015 - Date d'effet 12-02-2018 - portant  
délégation de signature - (Madame Mathilde MAIRY) -

*Décision portant délégation de signature*

**EHPAD LEMARCHAND**



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

**Résidence Albert Jean**

Eu : 85200  
Téléphone : 02 35 20 10 10  
10011 - 10012 - 10013 - 10014  
Département : 76



**DECISION N° 2018-015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
Madame Mathilde MAIRY**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Madame Mathilde MAIRY Directrice Adjointe aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valéry en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

**DÉCIDE :**

<b>Article 1 :</b>	<p><b>Madame Mathilde MAIRY</b>, directrice adjointe, est en charge de la direction déléguée de l'EHPAD Jean Ferrat du Tréport, de l'EHPAD Résidence de la Scie de Saint-Crespin et de l'EHPAD Lemarchand d'Envermeu.</p> <p>A ce titre, elle reçoit délégation pour représenter le directeur par intérim, en cas d'absence ou d'empêchement, aux instances de ces établissements et pour assurer la présidence du C.H.S.C.T. dans ces établissements.</p> <p>Elle reçoit également délégation pour la gestion courante de l'EHPAD du Tréport, de l'EHPAD de Saint-Crespin et de l'EHPAD d'Envermeu, et notamment pour les dépenses liées aux honoraires des professionnels de santé, le mandatement des dépenses d'exploitation et d'investissement quel qu'en soit le montant et l'émission des titres, les assignations au travail, les contrats avec les résidents, les transports de corps sans mise en bière, les bons de commandes relevant d'un marché public dans le strict respect des autorisations budgétaires.</p> <p>Sont exclus de la délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les décisions portant sanctions disciplinaires,</li> <li>- Les contrats de travail à durée déterminée supérieurs à 3 mois,</li> <li>- Les contrats de travail à durée indéterminée, les mises en stage et titularisations,</li> <li>- L'engagement des dépenses d'investissement hors cadre budgétaire négocié,</li> <li>- L'engagement des achats hors marché, à l'exception de ceux d'un montant inférieur à 800 euros et n'excédant pas une enveloppe annuelle de 25 000 euros,</li> <li>- Les conventions de mise à disposition entre établissements.</li> </ul>
--------------------	---

<b>Article 2 :</b>	<p>En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé PAUMARD, <b>Madame Mathilde MAIRY</b> reçoit délégation pour la gestion courante du Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux et de l'EHPAD de Luneray et notamment pour la représentation aux instances, les assignations au travail, les contrats avec les résidents, les transports de corps sans mise en bière, les bons de commandes relevant d'un marché public dans le strict respect des autorisations budgétaires, l'engagement des achats hors marché en cas d'urgence, le mandatement des dépenses d'exploitation et d'investissement.</p> <p>A l'exclusion des décisions portant sanctions disciplinaires, des contrats de travail de plus d'un mois et à durée indéterminée, des mises en stage et titularisations, de l'engagement des dépenses d'investissement, de l'engagement des achats hors marché, à l'exception de ceux d'un montant inférieur à 800 euros et n'excédant pas une enveloppe annuelle de 25 000 euros.</p>
--------------------	--

<b>Article 3 :</b>	<p>En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur par intérim, <b>Madame Mathilde MAIRY</b> assure la responsabilité du Chef d'Etablissement, dans le cadre de la gestion courante et des mesures conservatoires ou d'urgence pour les EHPAD Jean Ferrat du Tréport, Résidence de la Scie de Saint-Crespin, Lemarchand d'Envermeu et Résidence Albert Jean de Luneray.</p> <p>Elle peut, à ce titre, assurer la présidence des instances telles que le Comité Technique d'Etablissement, le Conseil d'Administration.</p> <p>A ce titre, elle reçoit délégation générale.</p>
--------------------	--

<b>Article 4 :</b>	<p>Garde de direction</p> <p><b>Madame Mathilde MAIRY</b> participe à la garde de direction dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de garde administrative établi mensuellement par le secrétariat de direction.</p> <p>A ce titre, elle exerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pouvoirs de police à l'égard des malades et des visiteurs,</li> <li>- les pouvoirs de représentation de l'établissement,</li> <li>- l'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service,</li> <li>- l'admission du malade,</li> <li>- toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.</li> </ul>
--------------------	--

<b>Article 5 :</b>	<p>Annulation des dispositions antérieures</p> <p>La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant <b>Madame Mathilde MAIRY</b>.</p>
--------------------	---

<b>Article 6 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée aux comptables publics des Centres Hospitaliers de Dieppe, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, de Saint Crespin et du Tréport, communiquée à l'instance délibérante de ces établissements, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	--

**Date d'effet, le 12 février 2018**

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :

**Le Directeur par intérim,**

**J-B. FLEURY**

Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-05-030

Décision n° 2018-026 - Date d'effet 05-02-2018 - portant  
délégation de signature - (CHD - Madame le Docteur

Céline MECHIN) -

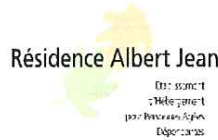
*Décision portant délégation de signature*



**EHPAD LEMARCHAND**



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU



**DECISION N° 2018-026 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
Madame le Docteur Céline MECHIN**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

**DÉCIDE :**

<b>Article 1 :</b>	<b>Monsieur le Docteur Patrick ROCATCHER</b> , pharmacien, assure la responsabilité de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de Dieppe.
--------------------	--



<b>Article 2 :</b>	<p>En l'absence de <b>Monsieur le Docteur Patrick ROCATCHER, Madame le Docteur Céline MECHIN</b> reçoit délégation de signature pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'engagement et la liquidation des dépenses pharmaceutiques sur les comptes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 60211 Spécialités pharmaceutiques</li> <li>o 60212 Spécialités pharmaceutiques AV</li> <li>o 60215 Produits sanguins</li> <li>o 60216 Fluides et gaz médicaux</li> <li>o 602210 Dispositifs médicaux non stériles, pansements, ligatures</li> <li>o 602221 à 602225 Dispositifs médicaux d'abord</li> <li>o 60223 Dispositifs médicaux stériles autres</li> <li>o 602251 et 602252 Dispositifs médicaux endoscopie</li> <li>o 602261 et 602268 Dispositifs médicaux implantables</li> <li>o 602270 Dispositifs médicaux dialyse</li> </ul> </li> <li>- Les documents relatifs à la dispensation de médicaments à l'extérieur</li> <li>- Toute disposition nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence, notamment en matière de pharmacovigilance et matériovigilance</li> </ul>
--------------------	---

<b>Article 3 :</b>	<p>Annulation des dispositions antérieures</p> <p>La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant <b>Madame le Docteur Céline MECHIN.</b></p>
--------------------	---

<b>Article 4 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée au Comptable public du Centre Hospitalier de Dieppe, communiquée au Conseil de Surveillance, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	--

**Date d'effet, le 5 février 2018**

**J-B. FLEURY**

**Directeur par intérim**

Exemplaire de signature autorisé du délégataire :

Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-05-031

Décision n° 2018-029 - Date d'effet 05-02-2018 - portant  
délégation de signature - (Madame le Docteur Estelle  
HUET) -

*Décision portant délégation de signature*



### EHPAD LEMARCHAND



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

### Résidence Albert Jean

Département  
Hérault  
pour Personnes Âgées  
Dépendantes



## DECISION N° 2018-029 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A

**Madame le Docteur Estelle HUET**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valéry en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

### DÉCIDE :

<b>Article 1 :</b>	<b>Monsieur le Docteur Patrick ROCATCHER</b> , pharmacien, assure la responsabilité de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de Dieppe.
--------------------	--

<b>Article 2 :</b>	<p>En l'absence de <b>Monsieur le Docteur Patrick ROCATCHER, Madame le Docteur Estelle HUET</b> reçoit délégation de signature pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'engagement et la liquidation des dépenses pharmaceutiques sur les comptes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 60211 Spécialités pharmaceutiques</li> <li>o 60212 Spécialités pharmaceutiques AV</li> <li>o 60215 Produits sanguins</li> <li>o 60216 Fluides et gaz médicaux</li> <li>o 602210 Dispositifs médicaux non stériles, pansements, ligatures</li> <li>o 602221 à 602225 Dispositifs médicaux d'abord</li> <li>o 60223 Dispositifs médicaux stériles autres</li> <li>o 602251 et 602252 Dispositifs médicaux endoscopie</li> <li>o 602261 et 602268 Dispositifs médicaux implantables</li> <li>o 602270 Dispositifs médicaux dialyse</li> </ul> </li> <li>- Les documents relatifs à la dispensation de médicaments à l'extérieur</li> <li>- Toute disposition nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence, notamment en matière de pharmacovigilance et matériovigilance</li> </ul>
--------------------	--

<b>Article 3 :</b>	<p>Annulation des dispositions antérieures</p> <p>La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant <b>Madame le Docteur Estelle HUET</b>.</p>
--------------------	--

<b>Article 4 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée au Comptable public du Centre Hospitalier de Dieppe, communiquée au Conseil de Surveillance, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	--

**Date d'effet, le 5 février 2018**

**J-B. FLEURY**

**Directeur par intérim**

Exemplaire de signature autorisé du délégataire :




Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-05-032

Décision n° 2018-040 - Date d'effet 05-02-2018 - portant  
délégation de signature - (CH de Eu - Madame le Docteur

Céline MECHIN) -

*Décision portant délégation de signature*



### EHPAD LEMARCHAND



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

### Résidence Albert Jean

Unité de soins  
à domicile  
pour personnes âgées  
dépendantes



## DECISION N° 2018-040 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Madame le Docteur Céline MECHIN

### LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

### DÉCIDE :

<b>Article 1 :</b>	<b>Madame le Docteur Carole RICHER-POTIER</b> , pharmacien, assure la responsabilité de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de Eu.
--------------------	---

<b>Article 2 :</b>	<p>En l'absence de <b>Madame le Docteur Carole RICHER-POTIER, Madame le Docteur Céline MECHIN</b> reçoit délégation de signature pour l'engagement et la liquidation des dépenses sur les comptes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L.162-22-7 du CSS</li> <li>- 60212 Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L.162-22.7 du CSS</li> <li>- 60213 Spécialités pharmaceutiques sous ATU</li> <li>- 60216 Fluides et gaz médicaux</li> <li>- 60218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical</li> <li>- 60221 Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures</li> <li>- 60222 Dispositifs médicaux stériles d'abord</li> <li>- 60223 Dispositifs médicaux stériles autres</li> <li>- 60224 Fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro</li> <li>- 60228 Autres dispositifs médicaux</li> <li>- 60236 Produits diététiques</li> </ul>
--------------------	---

<b>Article 3 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée au Comptable public du Centre Hospitalier de Eu, communiquée au Conseil de Surveillance, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	--

**Date d'effet, le 5 février 2018**

**J-B. FLEURY**

**Directeur par intérim**

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :




Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-05-033

Décision n° 2018-041 - Date d'effet 05-02-2018 - portant  
délégation de signature - (Madame le Docteur Emilie

POYCHICOT-COUSTAU) -

*Décision portant délégation de signature*





### EHPAD LEMARCHAND



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

### Résidence Albert Jean

03 23 20 21 11  
03 23 20 21 12  
pour tous renseignements  
département



## DECISION N° 2018-041 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Madame le Docteur Emilie POYCHICOT-COUSTAU

### LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

### DÉCIDE :

<b>Article 1 :</b>	<b>Madame le Docteur Carole RICHER-POTIER</b> , pharmacien, assure la responsabilité de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de Eu.
--------------------	---

<b>Article 2 :</b>	<p>En l'absence de <b>Madame le Docteur Carole RICHER-POTIER, Madame le Docteur Emilie POYCHICOT COUSTAU</b> reçoit délégation de signature pour l'engagement et la liquidation des dépenses sur les comptes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60211 Spécialités pharmaceutiques avec AMM non mentionnées dans la liste prévue à l'article L.162-22-7 du CSS</li> <li>- 60212 Spécialités pharmaceutiques avec AMM inscrites sur la liste prévue à l'article L.162-22.7 du CSS</li> <li>- 60213 Spécialités pharmaceutiques sous ATU</li> <li>- 60216 Fluides et gaz médicaux</li> <li>- 60218 Autres produits pharmaceutiques et produits à usage médical</li> <li>- 60221 Dispositifs médicaux non stériles à usage unique, pansements, ligatures</li> <li>- 60222 Dispositifs médicaux stériles d'abord</li> <li>- 60223 Dispositifs médicaux stériles autres</li> <li>- 60224 Fournitures pour laboratoire et dispositifs de diagnostic in vitro</li> <li>- 60228 Autres dispositifs médicaux</li> <li>- 60236 Produits diététiques</li> </ul>
--------------------	--

<b>Article 3 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée au Comptable public du Centre Hospitalier de Eu, communiquée au Conseil de Surveillance, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	--

**Date d'effet, le 5 février 2018**

**J-B. FLEURY**

**Directeur par intérim**

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :




Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-05-034

Décision n° 2018-052 - Date d'effet 05-02-2018 - portant  
délégation de signature - (CHD - Madame le Docteur  
Emilie POYCHICOT-COUSTAU) -

*Décision portant délégation de signature*



### EHPAD LEMARCHAND



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

### Résidence Albert Jean



Centre de soins et  
d'hébergement  
pour Personnes Âgées  
Dépendantes



## DECISION N° 2018-052 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A Madame le Docteur Emilie POYCHICOT-COUSTAU

### LE DIRECTEUR PAR INTERIM,

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

### DÉCIDE :

<b>Article 1 :</b>	<b>Monsieur le Docteur Patrick ROCATCHER</b> , pharmacien, assure la responsabilité de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de Dieppe.
--------------------	--

<b>Article 2 :</b>	<p>En l'absence de <b>Monsieur le Docteur Patrick ROCATCHER, Madame le Docteur Emilie POYCHICOT-COUSTAU</b> reçoit délégation de signature pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'engagement et la liquidation des dépenses pharmaceutiques sur les comptes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 60211 Spécialités pharmaceutiques</li> <li>o 60212 Spécialités pharmaceutiques AV</li> <li>o 60215 Produits sanguins</li> <li>o 60216 Fluides et gaz médicaux</li> <li>o 602210 Dispositifs médicaux non stériles, pansements, ligatures</li> <li>o 602221 à 602225 Dispositifs médicaux d'abord</li> <li>o 60223 Dispositifs médicaux stériles autres</li> <li>o 602251 et 602252 Dispositifs médicaux endoscopie</li> <li>o 602261 et 602268 Dispositifs médicaux implantables</li> <li>o 602270 Dispositifs médicaux dialyse</li> </ul> </li> <li>- Les documents relatifs à la dispensation de médicaments à l'extérieur</li> <li>- Toute disposition nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence, notamment en matière de pharmacovigilance et matériovigilance</li> </ul>
<b>Article 3 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée au Comptable public du Centre Hospitalier de Dieppe, communiquée au Conseil de Surveillance, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>

**Date d'effet, le 5 février 2018**

**J-B. FLEURY**

**Directeur par intérim**

Exemplaire de signature autorisé du délégataire :




Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-12-004

Décision n° 2018-055 - Date d'effet 12-02-2018 - portant  
délégation de signature - (Monsieur Hervé PAUMARD) -

*Décision portant délégation de signature*

**EHPAD LEMARCHAND**



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

Résidence Albert Jean

Établissement  
d'Hébergement  
pour Personnes Âgées  
Dépendantes



**DECISION N° 2018-055 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
Monsieur Hervé PAUMARD**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Hervé PAUMARD, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

**DÉCIDE :**

<b>Article 1 :</b>	<p><b>Monsieur Hervé PAUMARD</b>, directeur adjoint, assure la direction déléguée du Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux et de l'EHPAD de Luneray. A ce titre, il reçoit délégation pour représenter le directeur par intérim en cas d'absence ou d'empêchement aux diverses instances et pour assurer la présidence du C.H.S.C.T. de ces établissements.</p> <p>Il reçoit également délégation pour la gestion courante du CH de Saint Valery en Caux et de l'EHPAD de Luneray et notamment pour les dépenses liées aux honoraires des professionnels de santé, le mandatement des dépenses d'exploitation et d'investissement quel qu'en soit le montant et l'émission des titres, les assignations au travail, les contrats avec les résidents, les transports de corps sans mise en bière, les bons de commandes relevant d'un marché public dans le strict respect des autorisations budgétaires.</p> <p>Sont exclus de la délégation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les décisions portant sanctions disciplinaires.</li> <li>- Les contrats de travail de plus de 15 jours, les mises en stage et titularisations, les contrats relatifs à l'emploi quelle que soit leur forme, les conventions de mise à disposition.</li> <li>- L'engagement des dépenses d'investissement.</li> <li>- L'engagement des achats hors marché, à l'exception de ceux d'un montant inférieur à 500 euros et n'excédant pas une enveloppe annuelle de 25000 euros.</li> <li>- Les actes avec les autorités de tutelle ou les différents partenaires externes ne relevant pas de la gestion courante.</li> </ul>
--------------------	---

<b>Article 2 :</b>	<p>Dans l'attente de l'arrivée du nouveau directeur des ressources humaines, du dialogue social et de la formation, <b>Monsieur Hervé PAUMARD</b>, directeur adjoint, reçoit délégation de signature pour les actes de gestion courante de cette direction et pour les actes de gestion du personnel relevant du statut général de la fonction publique hospitalière, du personnel contractuel (à l'exception du personnel de direction, des attachés d'administration hospitalière, des cadres supérieurs de santé, des cadres de santé et des ingénieurs), de la formation et, pour tous les actes de gestion administrative courante de ce service, y compris les assignations au travail, à l'exception :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>↳ de la signature des contrats de travail à durée indéterminée,</li> <li>↳ de la signature des contrats de travail à durée déterminée supérieurs à 15 jours,</li> <li>↳ des décisions de mise en stage et titularisations</li> <li>↳ Les avancements de grade</li> <li>↳ des décisions d'ordre disciplinaire,</li> <li>↳ des ordres de mission du personnel de direction,</li> <li>↳ des autorisations d'absence et de congé du personnel de direction,</li> <li>↳ des conventions de mise à disposition entre établissements.</li> </ul> <p>Il assure également la présidence du C.H.S.C.T. du Centre Hospitalier de Dieppe.</p>
--------------------	--

<b>Article 3 :</b>	<p>En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, délégation est donnée à <b>Monsieur Hervé PAUMARD</b>, directeur adjoint, pour assurer la présidence de la commission des usagers du Groupement Hospitalier de Territoire Caux-Maritime et des commissions des usagers du Centre Hospitalier de Dieppe et du Centre Hospitalier de Eu.</p> <p>A ce titre, il assure la gestion courante des réclamations, à l'exception des courriers de réponse aux réclamants.</p>
--------------------	---

<b>Article 4 :</b>	<p>En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur par intérim, <b>Monsieur Hervé PAUMARD</b>, directeur adjoint, assure la responsabilité du Chef d'Etablissement, dans le cadre de la gestion courante et des mesures conservatoires ou d'urgence pour les Centres Hospitaliers de Dieppe, de Eu et de Saint-Valery en Caux ainsi que pour l'EHPAD de LUNERAY.</p> <p>Il peut, à ce titre, assurer la présidence des instances, notamment le Comité Technique d'Etablissement.</p> <p>A ce titre, il reçoit délégation générale.</p>
--------------------	--

<b>Article 5 :</b>	<p>Garde de direction</p> <p><b>Monsieur Hervé PAUMARD</b> participe à la garde de direction dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de garde administrative établi mensuellement par le secrétariat de direction.</p> <p>A ce titre, il exerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pouvoirs de police à l'égard des malades et des visiteurs,</li> <li>- les pouvoirs de représentation de l'établissement,</li> <li>- l'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service,</li> <li>- l'admission du malade,</li> <li>- toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.</li> </ul>
--------------------	---

<b>Article 6 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée aux comptables publics des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et de l'EHPAD de Luneray, communiquée à l'instance délibérante de ces établissements, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	---

**Date d'effet, le 12 février 2018**

**Le Directeur par intérim,**

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :

**J-B. FLEURY**



Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-12-003

Décision n° 2018-056 - Date d'effet 12-02-2018 - portant  
délégation de signature - (Madame Valérie BLIEZ) -

*Décision portant délégation de signature*

**EHPAD LEMARCHAND**



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

Résidence Albert Jean

Établissement  
d'Hébergement  
pour Personnes Âgées  
Dépendantes



**DECISION N° 2018-056 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
Madame Valérie BLIEZ**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de mise à disposition de personnel entre le Centre Hospitalier du Mans et le Centre Hospitalier de Dieppe en date du 16 novembre 2017 concernant Madame Valérie BLIEZ,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valéry en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu l'arrêté de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valéry-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

**DÉCIDE :**

<b>Article 1 :</b>	<b>Madame Valérie BLIEZ, directrice des soins, en charge de la coordination générale des soins,</b> reçoit délégation de signature pour la gestion courante de sa direction, y compris les assignations au travail, et pour la signature des conventions de stage relatives aux personnels relevant de la direction des soins, hors celles qui engageraient des crédits, et certificats y afférents.
<b>Article 2 :</b>	Garde de direction <b>Madame Valérie BLIEZ</b> participe à la garde de direction dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de garde administrative établi mensuellement par le secrétariat de direction. A ce titre, elle exerce : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pouvoirs de police à l'égard des malades et des visiteurs,</li> <li>- les pouvoirs de représentation de l'établissement,</li> <li>- l'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service,</li> <li>- l'admission du malade,</li> <li>- toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.</li> </ul>

<b>Article 3 :</b>	Annulation des dispositions antérieures La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant <b>Madame Valérie BLIEZ</b> .
--------------------	--

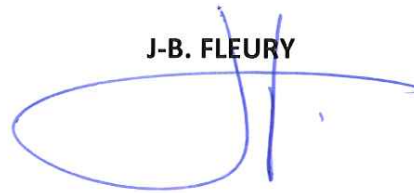
<b>Article 4 :</b>	La présente décision sera notifiée aux comptables publics des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, de Saint Crespin et du Tréport, communiquée à l'instance délibérante de ces établissements, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.
--------------------	---

**Date d'effet, le 12 février 2018**

**Le Directeur par intérim,**

**J-B. FLEURY**

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :



Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-09-008

Décision n° 2018-059 portant délégation de signature  
(Mme Virginie POIRIER) - Date d'effet 09 02 2018

*Décision portant délégation de signature*

**EHPAD LEMARCHAND**



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

**Résidence Albert Jean**

Établissement  
d'hébergement  
pour Personnes Âgées  
Dépendantes



**DÉCISION N° 2018-059 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
Madame Virginie POIRIER**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

Vu la mise à disposition au Centre Hospitalier de Eu de Madame Virginie POIRIER, Attachée d'Administration Hospitalière,

**DECIDE :**

<p><b>Article 1:</b></p>	<p><b>Madame Virginie POIRIER</b>, Attachée d'Administration Hospitalière, reçoit délégation de signature, au titre du Centre Hospitalier de Eu, pour la gestion courante du CH Eu et notamment pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bordereaux de titres de recettes</li> <li>- Les bons de commandes relevant d'un marché public dans le strict respect des autorisations budgétaires dans la limite de 4000€ par commande</li> <li>- Les engagements d'achats hors marché dans la limite de 500€ par commande et n'excédant pas une enveloppe annuelle de 25 000 euros</li> <li>- Les attestations demandées par les patients et les personnels</li> <li>- Les congés et autorisations d'absence des personnes placées sous son autorité</li> <li>- Les contrats et courriers d'admission avec les résidents.</li> </ul> <p><b>Sont exclus de la délégation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contrats de travail, les mises en stage et titularisations, les conventions de mise à disposition entre établissements, les contrats relatifs à l'emploi quelle que soit leur forme, sauf remplacement d'urgence n'excédant pas une semaine</li> <li>- Les dépenses d'investissement</li> <li>- Les achats hors marché au-delà de 500€ par commande</li> <li>- Les actes avec les autorités de tutelle ou les différents partenaires externes ne relevant pas de la gestion courante</li> </ul> <p>En cas d'absence et d'empêchement du directeur d'intérim, délégation est donnée pour assurer la représentation du directeur dans les instances telles que la commission des usagers et le conseil de la vie sociale.</p>
--------------------------	---

<b>Article 2 :</b>	<p><b>Madame Virginie POIRIER, attachée d'administration hospitalière,</b> participe à la garde de direction du Centre Hospitalier de Eu et de l'EHPAD Jean FERRAT du Tréport dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de garde administrative établi mensuellement par le secrétariat de direction.</p> <p>A ce titre, elle exerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les pouvoirs de police à l'égard des malades et des visiteurs,</li> <li>- Les pouvoirs de représentation de l'établissement,</li> <li>- L'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service,</li> <li>- L'admission du malade,</li> <li>- Toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.</li> </ul> <p>Elle reçoit également délégation pour les transports de corps sans mise en bière.</p>
--------------------	---

<b>Article 3 :</b>	<p>Annulation des dispositions antérieures</p> <p>La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant <b>Madame Virginie POIRIER.</b></p>
--------------------	---

<b>Article 4 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée au comptable public du Centre Hospitalier de Eu, de l'EHPAD Jean FERRAT Le Tréport, communiquée à l'instance délibérante de ces établissements, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	---

**Date d'effet, le 9 février 2018**

**Le Directeur par intérim,**

**J-B. FLEURY**

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :

Centre hospitalier de Dieppe

76-2018-02-12-006

Décision n° 2018-061 - Date d'effet 12-02-2018 - portant  
délégation de signature - (Madame Valérie ROCHETTE) -

*Décision portant délégation de signature*

**EHPAD LEMARCHAND**



10 Place de l'église  
76630 ENVERMEU

Résidence Albert Jean

Établissement  
d'hébergement  
pour Personnes Âgées  
Dépendantes



**DECISION N° 2018-061 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A  
Madame Valérie ROCHETTE**

**LE DIRECTEUR PAR INTERIM,**

Vu les articles L. 6143-7, D. 6143-33, D. 6143-34, D. 6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion en date du 10 février 2014 nommant Monsieur Jean-Baptiste FLEURY, Directeur d'Hôpital, Directeur Adjoint aux Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD de Luneray, Le Tréport et Saint-Crespin,

Vu la convention de direction commune signée le 21 décembre 2017 entre le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Centre Hospitalier de Saint Valery en Caux, l'EHPAD de Luneray, l'EHPAD de Saint Crespin, l'EHPAD du Tréport et l'EHPAD d'Envermeu ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé en date du 1<sup>er</sup> février 2018 confiant l'intérim à compter du 4 février 2018, du poste de directeur des Centres Hospitaliers de Dieppe, Eu, Saint-Valery-en-Caux et des EHPAD d'Envermeu, de Luneray, du Tréport et de Saint-Crespin à Monsieur Jean-Baptiste FLEURY;

**DÉCIDE :**

<b>Article 1 :</b>	<p><b>Madame Valérie ROCHETTE</b> assure la direction déléguée du site « Château » et est nommée en qualité de directrice référente des pôles Gériatrie, Chirurgie-Mère et Enfant. Le S.S.I.A.D. du Centre Hospitalier de Dieppe et les secrétariats médicaux sont placés sous son autorité.</p> <p>A ce titre, elle reçoit délégation pour la gestion courante de sa direction et notamment pour les contrats avec les résidents, les transports de corps sans mise en bière, les conventions avec les infirmiers libéraux intervenant en relation avec le SSIAD et les bons de commande dans le cadre des crédits « animation » d'un montant maximum de 500 euros.</p>
--------------------	--



<b>Article 2 :</b>	<p>Garde de direction</p> <p><b>Madame Valérie ROCHETTE</b> participe à la garde de direction dans le cadre de la politique relative aux gardes administratives, selon le tableau de garde administrative établi mensuellement par le secrétariat de direction.</p> <p>A ce titre, elle exerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les pouvoirs de police à l'égard des malades et des visiteurs,</li> <li>- les pouvoirs de représentation de l'établissement,</li> <li>- l'assignation des personnels afin d'assurer la continuité de service,</li> <li>- l'admission du malade,</li> <li>- toutes les mesures nécessaires aux situations d'urgence.</li> </ul>
--------------------	--

<b>Article 3 :</b>	<p>Annulation des dispositions antérieures</p> <p>La présente délégation de signature annule et remplace toutes les délégations de signature antérieures concernant <b>Madame Valérie ROCHETTE</b>.</p>
--------------------	---

<b>Article 4 :</b>	<p>La présente décision sera notifiée au comptable public du Centre Hospitalier de Dieppe, communiquée à l'instance délibérante de cet établissement, et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.</p>
--------------------	---

**Date d'effet, le 12 février 2018**

**Le Directeur par intérim,**

**J-B. FLEURY**

Exemplaire de signature autorisée du délégataire :

CHU - Hôpitaux de Rouen

76-2018-02-05-029

Décision 2018-36 portant délégation de signature de M  
Denis Renaud

*Délégation de signature à M Denis Renaud référent achat de l'établissement partie du CH Bois  
Petit du GHT Rouen Cœur de Seine*



**DECISION N° 2018- 36**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Vu le décret du Président de la République en date du 27 novembre 2014 portant nomination de Mme Isabelle Lesage, en qualité de Directrice Générale du CHU de Rouen;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L 6141-1 et L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-36, L 6132-3 et R 6132-16 ;

Vu la convention constitutive portant création du GHT Rouen Cœur de Seine signée le 30 Juin 2016 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu la convention de mise à disposition référence de Monsieur Denis RENAUD ;

Vu le Règlement Intérieur du Groupement Hospitalier de Territoire Rouen Cœur de Seine adopté par le Comité Stratégique le 15 décembre 2016 ;

Vu l'avenant n°1 du Règlement Intérieur du Groupement Hospitalier de Territoire Rouen Cœur de Seine adopté par le Comité Stratégique le 21 décembre 2017.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Alinéa 1 – Dispositions relatives aux procédures de marchés publics**

Délégation est donnée à Monsieur Denis RENAUD en sa qualité de référent achat de l'établissement partie CH BOIS PETIT du GHT Rouen Cœur de Seine, de signer au nom de la Directrice Générale du CHU de Rouen établissement support tous les actes suivants :

- Tous les actes d'administration et de gestion des procédures de consultations concourant à la préparation, l'attribution, les courriers de rejet et la notification des choix des attributaires des marchés publics d'un montant inférieur à 5.000 € HT pour un besoin ponctuel, local et urgent ;
- Les achats se rapportant à l'établissement partie CH BOIS PETIT non couverts par un marché public d'un montant inférieur à 5.000 € HT pour un besoin ponctuel, local et urgent ;
- Tous les actes d'administration et de gestion des procédures de consultations concourant à la préparation, l'attribution, les courriers de rejet et la notification des choix des attributaires des marchés subséquents d'un montant inférieur à 90 000 € HT relevant d'un accord-cadre signés avant le 1er janvier 2018 ;
- Les marchés subséquents inférieurs à 90 000 € HT relevant d'un accord-cadre signés avant le 1er janvier 2018 ;
- Les marchés subséquents relevant d'un accord-cadre établi sous la responsabilité du CHU de Rouen établissement support ;
- Les bons de commandes liés aux centrales d'achat de type « UGAP » (dans le cadre de l'achat pour revente) d'un montant inférieur à 25 000 € HT pour un besoin ponctuel, spécifique et nécessaire se

rapportant à l'établissement partie et non inscrit dans la stratégie d'achat mutualisé et non prévu dans un marché du GHT Rouen Cœur de Seine.

**Alinéa 2 – Domaines exclus de la délégation de signature**

Tout autre acte relevant des marchés publics est explicitement exclu du périmètre de la délégation de signature.

**Article 2**

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et fera l'objet d'une transmission à la Directrice Générale du CHU de Rouen et au Directeur de l'établissement CH BOIS PETIT.

Elle est transmise sans délai au comptable du CHU de Rouen établissement support et au comptable de l'établissement CH BOIS PETIT.

Toute modification à la présente décision sera notifiée à l'intéressé.

Fait à ROUEN le 08/02/2018  
En trois exemplaires originaux

Le Délégué  
Monsieur Denis RENAUD

Le Délégué  
Isabelle Lesage  
Directrice Générale



Copie :  
Le délégataire  
Mme la Directrice Générale du CHU de Rouen  
Le Directeur de l'établissement CH BOIS PETIT  
M. le Comptable Public de l'Établissement CH BOIS PETIT  
M. le Comptable Public du CHU de Rouen  
Registre de la Direction Générale

Direction de la Sécurité Sociale

76-2018-01-11-005

Arrêté du 11 janvier 2018 portant nomination des membres  
du conseil d'administration de la caisse d'allocations  
familiales de la Seine-Maritime



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 11 janvier 2018**

**portant nomination des membres du conseil d'administration de  
la Caisse d'allocations familiales  
de la Seine-Maritime**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.212-2 et D.231-1 à D.231-4 ;  
Vu les désignations formulées par la préfète de la région Normandie en date du 29 décembre 2017 ;  
Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**ARRETE**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime :

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	Mme OBLIGIS Fatma
Membre Titulaire	Mme LECLERC Sophie
Membre Suppléant	Mme JOURNEAUX Isabelle
Membre Suppléant	Mme CAILLAT Veronique

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	Mme FOLLIOT Nathalie
Membre Titulaire	M FERE Serge
Membre Suppléant	Mme LECERF Anne
Membre Suppléant	M BREARD Régis

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme VAQUETTE Catherine
Membre Titulaire	M GILLES Dominique
Membre Suppléant	M CABOT Jean-François
Membre Suppléant	Mme ALLAIN Nathalie

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M BLANCHARD Nicolas
Membre Suppléant	M BECHKA Kamal

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M BELLANGER Jean-Pierre
Membre Suppléant	Mme REVERTEGAT Sabrina

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M LUTSEN Didier
Membre Titulaire	M JOUVE Philippe
Membre Titulaire	M FARIN Patrick
Membre Suppléant	M SENTENAC Jean-Louis
Membre Suppléant	M SAUBRY-BOBET Marc
Membre Suppléant	M DE BELLOY Christophe

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M SELLIER Eric
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M LARCHEVEQUE Alain
Membre Suppléant	M GOUIN Nicolas

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M CHARRIERE Jean-Luc
Membre Suppléant	Mme GUILLON Sylvie

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M HOMONT Philippe
Membre Suppléant	M LEGER David

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales - (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des associations familiales:

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire	M WALOSIK Michel
Membre Titulaire	Mme VASSE HERRENSCHMIDT Laurence
Membre Titulaire	Mme ROBART Frederique
Membre Titulaire	M DUSSAUX Jean-Marc
Membre Suppléant	M DELPECHES Thierry
Membre Suppléant	Mme COLIN Caroline
Membre Suppléant	Mme BROUT Brigitte
Membre Suppléant	M BEAUGENDRE Brice

En tant que Personnes qualifiées et sur désignation de la préfète de la région Normandie

Mme SWADA Gisèle  
Mme JEANNE Annie  
M GUILLOU Yann  
Non désigné

## Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 20 janvier 2018.

## Article 3

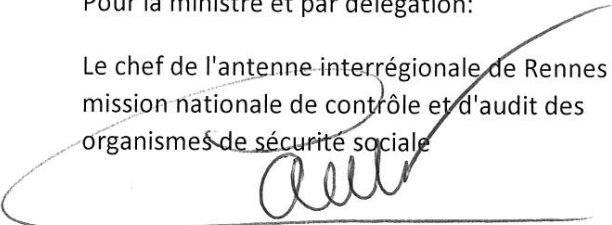
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 11 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

  
Lionel CADET



# Direction de la Sécurité Sociale

76-2018-01-16-003

Arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination des membres  
du conseil départemental de la Seine-Maritime au sein du  
conseil d'administration de l'union de recouvrement des  
cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de  
Haute-Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 16 janvier 2018**

**portant nomination des membres du conseil départemental de la Seine-Maritime  
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de  
sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions habilitées en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale;

**ARRETE**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil départemental de la Seine-Maritime au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M VENUAT Bruno
Membre Titulaire	M LEBAS Alain
Membre Suppléant	Mme MOTTE Josiane
Membre Suppléant	M MORIN Christian

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M MARICAL Patrick
Membre Titulaire	Mme LEDET Eulalie
Membre Suppléant	M JAHIER Gwenaël
Membre Suppléant	Mme GOUËT Nathalie

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme BIGARE Christel
Membre Titulaire	M BIENAIME Sylvain
Membre Suppléant	M TOCQUEVILLE Laurent
Membre Suppléant	Mme MARCENY Myriam

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	Mme COUTO Fatima
Membre Suppléant	M LANGLOIS Pascal

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M SIMON Bernard
Membre Suppléant	Mme PASCO Isabelle

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M GUÉRIN François
Membre Titulaire	M GASLY Jean-Jacques
Membre Titulaire	M DOMINGIE Mathieu
Membre Suppléant	M REGARD Yann
Membre Suppléant	M FARIN Patrick
Membre Suppléant	Mme DUTEIL Christine

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M JENOUDET Frederic
Membre Suppléant	M MORAIS Carlos

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M CAVELLIER Daniel
Membre Suppléant	M AUTIN Hervé

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M GUILLON Thierry
Membre Suppléant	M HOLLEMAERT Olivier

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M BADIE François
Membre Suppléant	Mme TONIN Carmencita

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire	Non désigné
Membre Suppléant	Non désigné

## Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 18 janvier 2018.

## Article 3

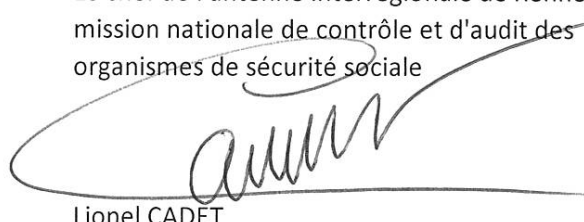
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 16 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

# Direction de la Sécurité Sociale

76-2018-01-09-006

Arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres  
du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite  
et de la santé au travail de Normandie



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 9 janvier 2018**

**Portant nomination des membres du conseil d'administration de  
la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé  
au Travail de Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.215-2 et D.231-1 à D.231-4;  
Vu les désignations formulées par la préfète de la région Normandie en date du 29 décembre 2017 ;  
Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**ARRETE**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Normandie:

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail (CGT)

Membre Titulaire	M LETELLIER Christian
Membre Titulaire	Mme DELACOUR Claude
Membre Suppléant	M PIOGER Patrick
Membre Suppléant	Mme BUDOR-LEVENEUR Stephanie

Sur désignation de la Confédération Générale du travail - force ouvrière (CGT-FO)

Membre Titulaire	M TIRARD Thierry
Membre Titulaire	Mme ALLEAUME Annick
Membre Suppléant	M SAMSON Hervé
Membre Suppléant	Mme LASNON Maud

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)

Membre Titulaire	M VARD Eric
Membre Titulaire	M PIVAIN Bernard
Membre Suppléant	Mme PELLERIN-DUCONSEIL Véronique
Membre Suppléant	M BESNARD Guy

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	Mme RETOUX Isabelle
Membre Suppléant	Non désigné

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M PAILLETTE Jean-Pierre
Membre Suppléant	M REYROLLE François

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Membre Titulaire	M TOUFLET Guillaume
Membre Titulaire	M MONNOIS Jean-Michel
Membre Titulaire	Mme LANOS-MARTIN Sandrine
Membre Titulaire	M BREARD Matthieu
Membre Suppléant	M OSSELIN Thierry
Membre Suppléant	Mme MORIN Elodie
Membre Suppléant	M MARTIN Pierrick
Membre Suppléant	M DELAUNAY Sylvain

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M HUBIN Frédéric
Membre Titulaire	M GUILLON Thierry
Membre Suppléant	M BUSVETRE Laurent
Membre Suppléant	M BALAINE Alexis

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme GOETHEYN Martine
Membre Titulaire	M BRASSY Stéphane
Membre Suppléant	M LAVILLE Joel
Membre Suppléant	M CROISE David

Autres Représentants:

Sur désignation de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)

Membre Titulaire M MONTEILLET Christian  
Membre Suppléant M GOUJON Hervé

En tant que Personnes qualifiées et sur désignation de la préfète de la région Normandie

Mme SCHELLES Magali  
Mme LEBEL Murielle  
M LANCHAS Jean-Pierre  
Mme DEVAUX Blandine

Autres Représentants (voix consultative):

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) /Union départementale des associations familiales (UDAF)

Membre Titulaire M MIGNON André  
Membre Suppléant M PARIS Guillaume

## Article 2

Le présent arrêté prend effet à compter du 12 janvier 2018.

## Article 3

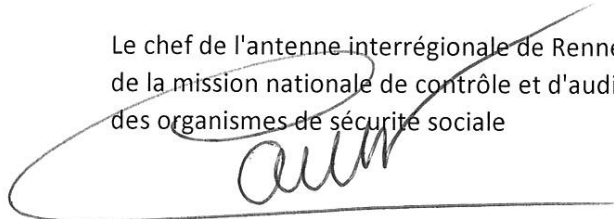
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 9 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET



# Direction de la Sécurité Sociale

76-2018-01-09-007

Arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres  
du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement  
des cotisations de sécurité sociale et d'allocations  
familiales de Haute-Normandie



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 9 janvier 2018**

**portant nomination des membres du conseil d'administration de  
l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale  
et d'allocations familiales de Haute-Normandie**

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.213-2 et D.231-1 à D.231-4 ;

Vu les désignations formulées par la préfète de la région Normandie en date du 29 décembre 2017 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

**ARRETE**

**Article 1**

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Haute-Normandie

En tant que Représentants des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération générale du travail - (CGT)

Membre Titulaire	M LEBAS Alain
Membre Titulaire	Mme GAMBU Marie-Christine
Membre Suppléant	M VENUAT Bruno
Membre Suppléant	Mme DUMOUTIER MANIERE Catherine

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Membre Titulaire	M ROLLET Patrick
Membre Titulaire	M MARICAL Patrick
Membre Suppléant	M LACHELIER Gerard
Membre Suppléant	Mme FRETE Adelaide

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail - (CFDT)

Membre Titulaire	Mme BIGARE Christel
Membre Titulaire	M BIENAIME Sylvain
Membre Suppléant	M SAHA José
Membre Suppléant	Mme METZGER Rosa

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens - (CFTC)

Membre Titulaire	M NOEL Philippe
Membre Suppléant	M BLANCHARD Nicolas

Sur désignation de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres - (CFE-CGC)

Membre Titulaire	M SIMON Bernard
Membre Suppléant	Non désigné

En tant que Représentants des employeurs:

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France - (MEDEF)

Membre Titulaire	M LEBAS Stéphane
Membre Titulaire	M GUÉRIN François
Membre Titulaire	M GASLY Jean-Jacques
Membre Suppléant	M HERVIEU Vincent
Membre Suppléant	Mme DUTEIL Christine
Membre Suppléant	M DOMINGIE Mathieu

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	M FLEUTRY Olivier
Membre Suppléant	Mme DANTREGUE Béatrice

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	Mme NAVARRO Nathalie
Membre Suppléant	M CAVELLIER Daniel

En tant que Représentants des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Confédération des petites et moyennes entreprises - (CPME)

Membre Titulaire	Mme LEMAITRE Anne-Sophie
Membre Suppléant	M JENOUDÉ Frédéric

Sur désignation de l'Union des entreprises de proximité - (U2P)

Membre Titulaire	M BADIE François
Membre Suppléant	M DORE Christophe

Sur désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales - (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)

Membre Titulaire	M DE FALCO Eric
Membre Suppléant	M ANGLADE Jean-Maurice

En tant que Personnes qualifiées et sur désignation de la préfète de la région Normandie

M WILLMANN Christophe  
Mme TOUTAIN Francine  
M MONTANDREAU Frédéric  
Mme HENRI Karine

### **Article 2**

Le présent arrêté prend effet à compter du 18 janvier 2018.

### **Article 3**

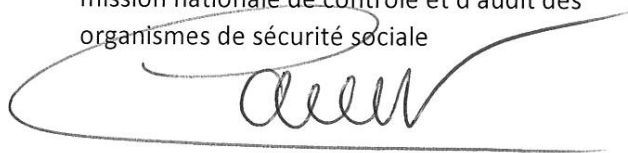
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de la Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 9 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation:

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

76-2018-02-13-006

Arrêté modificatif n°1 du 13 février 2018 portant  
modification de la composition du conseil d'administration  
de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de  
Normandie

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Arrêté modificatif n°1 du 13 février 2018  
portant modification de la composition du conseil d'administration  
de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie  
La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie,

Vu la désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC),

**ARRETE**

**Article 1**

L'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des assurés sociaux désignés au titre de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur Pascal LANGLOIS

**Article 2**

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 13 février 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction de la Sécurité Sociale

76-2018-01-17-008

Arrêté modificatif n°1 du 17 janvier 2018 portant  
modification de la composition du conseil d'administration  
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Arrêté modificatif n°1 du 17 janvier 2018  
portant modification de la composition du conseil d'administration  
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime**

**La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime,

Vu la désignation conjointe de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre des associations libérales (CNPL),

**ARRETE**

**Article 1**

L'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés conjointement au titre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre des associations libérales (CNPL), est nommé en tant que membre titulaire :

Monsieur Patrick CHABERT

**Article 2**

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 17 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET



Direction de la Sécurité Sociale

76-2018-01-23-018

Arrêté modificatif n°2 du 23 janvier 2018 portant  
modification de la composition du conseil d'administration  
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE**

**Arrêté modificatif n°2 du 23 janvier 2018  
portant modification de la composition du conseil d'administration  
de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime**

**La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime,

Vu l'arrêté modificatif du 17 janvier 2018,

Vu les propositions de l'Union nationale des associations familiales (UNAF),

**ARRETE**

**Article 1**

L'arrêté ministériel du 11 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de la Seine-Maritime est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des associations familiales désignés au titre de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :

- remplace Monsieur Michel WALOSIK en tant que membre titulaire :  
Monsieur Thierry DELPECHES
- remplace Monsieur Thierry DELPECHES en tant que membre suppléant :  
Monsieur Michel WALOSIK

**Article 2**

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de la préfecture de la région Normandie et de la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Rennes, le 23 janvier 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,  
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes  
de la mission nationale de contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Lionel CADET

Direction départementale des finances publiques de la  
Somme

76-2018-02-08-008

Subdélégation Domaines - GPP76 le 8 février 2018

*Subdélégation Domaines - GPP76 le 8 février 2018*



## PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Direction départementale des Finances Publiques  
de la Somme.

**La Préfète de la Région Normandie,  
Préfète de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Par délégation, le Directeur départemental des Finances publiques de la Somme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Région Normandie, Préfète de la Seine-Maritime en date du 6 mars 2017 accordant délégation de signature à M. Gilbert GARAGNON, Directeur départemental des finances publiques de la Somme, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Seine-Maritime,

### ARRÊTE

**Art. 1.** - La délégation de signature qui est conférée à M. Gilbert GARAGNON, Directeur départemental des finances publiques de la Somme par l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 6 mars 2017, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Seine-Maritime, sera exercée par Mme Chantal TRUILLOT-BARSOUM, administratrice des finances publiques, directrice chargée du pôle de la gestion publique, et par M. Jean-Charles PARIS administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division du domaine.

**Art. 2.** - Délégation de signature est accordée de manière permanente à Mme Laurence DAVID-MOALIC, inspectrice principale des finances publiques et à M. Fabrice JACQUIN, inspecteur des finances publiques, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 susvisé.

**Art. 3.** - Délégation de signature est accordée de manière permanente aux fonctionnaires de catégorie B et C suivants, pour l'ensemble des actes se rapportant aux domaines énumérés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral du 6 mars 2017 susvisé, à l'exception de la signature des comptes de gestion et des requêtes adressées aux tribunaux :

- Mme Julie CAGNON, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Marie-Christine CAILLEUX, contrôleuse des finances publiques ;
- Mme Sylviane JOURDIN, contrôleuse principale des finances publiques ;
- Mme Hélène LEMOS, contrôleuse des finances publiques ;
- M. Jean-Claude PLU, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Nathalie QUENTIN, contrôleuse principale des finances publiques ;
- M. Stéphane BRAILLY, agent d'administration principal des finances publiques ;
- Mme Pascale CASADEI, agente d'administration des finances publiques.

**Art. 4.** - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et s'applique à compter du 8 février 2018.

**Art.-5.** - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la direction départementale des Finances Publiques de la Somme.

Fait à Amiens, le 8 février 2018,

Pour la Préfète,

Le Directeur départemental des finances publiques,



Gilbert GARAGNON